

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 14 MAI 2025**

N° 2025 0060

L'An Deux mille vingt-cinq, le 14 mai à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 7 mai 2025, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents : Robert LEVY (pouvoir donné à Xavier BRONNER), Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Florence MARMONIER), Lucas PENASA

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	13
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Achat de parcelles en zone agricole

Monsieur le Maire indique que Madame PRALUS a acheté la propriété de Monsieur TESTON.

Dans cette acquisition, figuraient des parcelles agricoles. Il a été convenu avec Madame PRALUS que la commune n'allait pas préempter les parcelles agricoles, mais qu'elle rachètera ces parcelles à Madame PRALUS, lorsqu'elle les aura achetées.

Il s'agit des parcelles suivantes:

- AD 68: 509 m² à 1.20€/m²
- AD 90 : 638 m² à 1.20€/m²
- AD 175 : 382 m² à 1.20€/m²
- AD 187: 497 m² à 1.20€/m²
- AD 226 1 178 m² à 1.20€/m²
- AD 234 : 519 m² à 1.20€/m²
- AD 410 : 337 m² à 1.20€/m²
- AD 417 : 381 m² à 1.20€/m²
- C 1318 685 m² à 1.20€/m²
- C 1627: : 1 665 m² à 1€/m²

Soit un total de 7 816.20€ TTC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal:

- DE VALIDER l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

